

# L'EST ET LA CÔTE-NORD



C'est cette Chevrolet Cavalier que M. Armand Corbin conduisait. À l'arrière-plan, l'autre véhicule impliqué, un 4 X 4 Blazer.

## Une violente collision fait 1 mort et 2 blessés près de Mont-Joli

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

■ **SAINTE-ANGÈLE** — Un accident de la circulation impliquant deux véhicules a fait une victime et deux blessés, vers 13 h 30 hier, sur la route 132 à la hauteur de Sainte-Angèle-de-Mérici, près de Mont-Joli.

Armand Corbin, âgé de 71 ans, de Price, est décédé suite à l'impact survenu entre son automobile, un Chevrolet Cavalier, et un véhicule 4 X 4 Blazer.

Les deux personnes blessées, qui prenaient place dans le véhicule 4 X 4, étaient considérées comme étant hors

**Les deux  
blessés sont  
considérés  
comme hors  
de danger**

de danger, hier soir. M. Corbin serait décédé quelques instants après la collision.

L'automobile de M. Corbin se serait engagée sur la route nationale en coupant le chemin à l'autre véhicule qui se dirigeait vers l'est. Un fardier précédait le véhicule 4 X 4 au moment où la

Chevrolet Cavalier a essayé de prendre la route.

Les causes de cet accident demeurent inconnues, les conditions de visibilité étant considérées comme bonnes dans la Vallée de la Matapédia à l'intersection de la route 132 menant à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Quelques hypothèses peuvent être soulevées, dont une faute d'inattention ou un malaise qui aurait amené le véhicule de M. Corbin à avancer dans des conditions précaires.

Des policiers de la Sûreté du Québec, qui étaient à proximité des lieux de l'accident mortel, sont intervenus très rapidement pour constater la gravité de l'accident.

## PORT-CARTIER ET HAVRE-SAINT-PIERRE

# Deux centres de santé seront agrandis

ROBERT SAVARD  
Collaboration spéciale

■ **SEPT-ÎLES** — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, autorise la mise à l'étude de deux importants projets d'agrandissement totalisant 15 millions \$ aux centres de santé de Havre-Saint-Pierre et Port-Cartier.

Dernière étape majeure avant les travaux de construction, la mise à l'étude consiste en la réalisation du concept et des plans et devis préliminaires, de même qu'en l'estimation du coût des travaux.

Québec alloue 7,9 millions \$ pour Havre-Saint-Pierre et 7,5 millions \$ pour Port-Cartier. À Havre-Saint-Pierre, la fusion du Centre de santé Saint-Jean-Eudes et du Foyer pour personnes âgées a entraîné un changement de vocation des deux établissements. Ainsi, la superficie du Centre de santé sera augmentée de 25 %, soit 2300 mètres carrés.

Des réaménagements importants seront apportés aux locaux des Services

communautaires, de même qu'au bloc opératoire, à la clinique externe et à l'urgence. L'édifice sera aussi muni d'une unité de soins de courte durée de 20 lits et de 44 lits de soins de longue durée.

Le Foyer, quant à lui, deviendra un Pavillon de 23 lits, capable d'accueillir des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie.

### LITS SUPPLÉMENTAIRES

Le projet prévoit également la création de quatre lits de répit et dépannage, de quatre lits d'hôtellerie et d'un

centre de jour. Les autres éléments du programme concernent plus spécifiquement les aspects relatifs à la sécurité et la vétusté.

À Port-Cartier, l'investissement rattrapera sous un même toit les soins de longue durée, qui passeront de dix à 25 lits, et les services communautaires, qui sont actuellement situés dans un autre édifice en location. Le nombre de lits d'observation passera également de trois à cinq. Cet agrandissement de 4000 mètres carrés représente plus du double de la superficie actuelle du Centre de santé.

Il faudra néanmoins attendre encore entre 18 et 24 mois avant que ces projets ne soient complétés. Ils devront préalablement être soumis à l'approbation du Conseil du trésor, après la phase des études et des estimations de coûts. Toutefois, la Régie régionale se dit confiante de pouvoir commencer les travaux au début de 1998.

**Les projets  
seront  
complétés  
d'ici  
24 mois**

# 1,2 M \$ aux autochtones

## Les abus de solvants pourront être traités chez les jeunes

GILLES GAGNÉ  
Collaboration spéciale

■ **GESGAPEGIAG** — Les jeunes autochtones du Québec et de l'Est du Canada aux prises avec un problème d'abus de solvants, comme les Innu du Labrador, pourront se faire traiter à compter de juin dans un centre de 1,2 million \$ en construction dans la communauté micmac de Gesgapegiag, l'ancienne « réserve de Maria », en Gaspésie.

Les images d'enfants de Davis Inlet respirant des vapeurs d'essence ont renversé la population de tout le pays il y a quatre ans, sans compter qu'elles ont fait le tour du monde. Ces images, et des décès survenus alors que des jeunes ont, avec une cigarette, provoqué des explosions, forcent en outre le gouvernement fédéral à annoncer un nouveau programme de santé pour les Amérindiens et les Inuit, avec un volet spécial pour l'abus de solvants.

En tout, sept centres ont été construits ou sont en voie d'aménagement au Canada, uniquement pour le problème d'abus de solvants, dont celui de Gesgapegiag, désigné pour la population du Québec, des quatre provinces atlantiques et même de l'Ontario.

« Le phénomène d'abus existe depuis longtemps, mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'on commence à travailler (pour le régler). On ne possède pas de chiffres sur le nombre de jeunes qui le font; ça varie d'un endroit à l'autre. Dans certaines communautés, c'est un problème grave, chez les adultes aussi », indique Fred Kistabish, un Montagnais de La Tuque qui préside le comité d'implantation du futur centre gaspésien.

« C'est un mal qu'on voit beaucoup dans les classes défavorisées, chez les sans-abri de Montréal, donc pas seulement chez les autochtones », enchaine Josée Quesnel, directrice du centre qui portera le nom de « Walgwan », un mot signifiant arc-en-ciel en micmac, dans le sens d'espoir, de ramener des couleurs dans la vie.

### SEUL CENTRE BILINGUE

Ce sera le seul centre bilingue au pays, et le personnel, composé de 12 personnes à temps complet et d'une dizaine de conseillers, prendra les moyens pour desservir les jeunes dans leur langue autochtone maternelle, si c'est nécessaire. Au Québec seulement, 12 nations regroupant 52 communautés pourront recourir au centre, localisé sur un site remarquable, près du confluent de la rivière Cascapédia et de la baie des Chaleurs.

**Les images  
de Davis  
Inlet ont  
renversé la  
population**

En principe, la clientèle sera composée de 12 adolescents, six francophones et six anglophones, âgés de 12 à 18 ans, mais des jeunes de 11 ans et moins pourraient y être admis. « Des jeunes essaient ça (l'inhalation de solvants) à huit, neuf ou dix ans parfois. Ils ne sont pas en âge pour développer l'habileté d'aller chercher les autres substances comme les drogues et l'alcool. C'est une expérience, souvent chez des jeunes qui s'ennuient », précise M<sup>me</sup> Quesnel.

Ce sont des conseillers en toxicomanie œuvrant dans les communautés autochtones qui référeront les jeunes, des cas de consommation « occasionnelle », mais pas chronique, au centre Walgwan.

La dépendance aux solvants n'est pas une mince affaire; le séjour de traitement durera de trois à six mois. Il inclut une évaluation de la santé, une période d'observation et un programme d'activités quotidiennes qui comprennent des périodes à l'école et dans des familles de la région.

## Le chef de police de Matane démissionne

ROMAIN PELLETIER  
Collaboration spéciale

■ **MATANE** — Le chef de police de Matane, Pierre Nadeau, quitte son poste à la fin du mois.

Directeur de la Sécurité publique depuis le 30 janvier 1995, il a donné sa démission lundi soir au conseil municipal. Il doit expliquer sous peu les motifs qui l'ont amené à prendre cette décision inattendue qui survient à la presque toute fin de la restructuration du service de police.

Selon le directeur général de la Ville, Denis Paquet, M. Nadeau retournera remplir des fonctions similaires à Normandin, une ville du Lac-Saint-Jean. Ce qu'il a fait de 1991 à 1995.

Depuis son arrivée à Matane, M. Nadeau a dû composer avec plusieurs

dossiers chauds dont la négociation du contrat de travail des policiers-pompiers, l'enregistrement des appels téléphoniques au poste de police, l'émission de certains billets d'excès de vitesse qualifiés d'illégaux et l'augmentation des frais juridiques en matière de relations de travail.

La Fraternité des policiers-pompiers préfère ne pas émettre de commentaires, mais elle souhaite bonne chance à M. Nadeau dans son cheminement de carrière.



Pierre Nadeau

### Fonds Excelsior<sup>®</sup> Scotia<sup>™</sup> de croissance canadienne

1 an 3 ans 5 ans 10 ans

30,5 % 16,2 % 16,1 % 10,5 %

Il ne s'agit là que de l'un de nos vingt et un Fonds hautement compétitifs. Les Fonds Excelsior Scotia sont offerts dans toutes nos succursales par Placements Scotia.

« ...dans l'alignement Excelsior Scotia, les premiers choix sont nombreux pour les investisseurs prudents aussi bien qu'agressifs. »\*

\* Gordon Pope's 1997 Buyer's Guide to Mutual Funds

Pour en savoir plus sur la qualité de nos Fonds communs, appelez-nous au 1 800 387-5004 ou visitez notre site Web ([www.scotiabank.ca](http://www.scotiabank.ca)).

**Banque Scotia**   
Savoir quoi faire<sup>™</sup>

\* Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse. <sup>™</sup> Marque de commerce de la Compagnie Montréal Trust du Canada. Placements Scotia usager inscrit de ces marques. Des renseignements importants sur les Fonds Excelsior Scotia sont publiés dans les prospectus simplifiés se rapportant à chaque Fonds. Ces documents peuvent être obtenus dans les succursales de la Banque Scotia et il est conseillé d'en faire une lecture attentive. La valeur des parts et les rendements sont soumis aux fluctuations du marché. Les chiffres indiqués représentent les taux de rendement composés annuels comprenant le revenu réinvesti à la date du 31 janvier 1997, compte tenu des variations de la valeur des parts. Les rendements passés ne sont pas forcément indicatifs des rendements futurs. <sup>™</sup> Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

\* Traduction non officielle



Une partie du magnifique territoire convoité par les promoteurs touristiques.

BAIE-COMEAU

# Projet de parc récréatif pour un coin de paradis

ANNIE ST-PIERRE  
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — Un véritable coin de paradis terrestre dort encore, inexploité, à quelques kilomètres de Baie-Comeau, qui pourrait pourtant se doter d'un attrait touristique majeur si ce projet de parc récréatif arrive à voir le jour.

Il s'agit d'un territoire de 75 kilomètres carrés, situé entre la rivière aux Anglais et la baie Saint-Patrice, qui contient de nombreuses valeurs historiques et scientifiques dans le développement de Baie-Comeau. Le site comporte notamment l'un des plus importants bancs coquilliers à travers le monde, d'une épaisseur de 15 mètres et d'un degré de pureté très impressionnant.

Mieux encore, le décor est exceptionnel, parsemé de sentiers et de rivières surplombant le fleuve en plus d'y présenter un domaine patrimonial forestier vieux de 50 ans. « Il s'agit d'un endroit comparable à celui du parc Forillon, un site qui pourrait mettre Baie-Comeau en valeur », selon l'un des promoteurs, M. Réjean Fournier.

Ce sont des jeunes professionnels de Baie-Comeau, du groupe Gestion Creno, qui ont pris l'affaire en main. Les promoteurs sont récréologues et n'ont pas hésité à se lancer dans cette aventure qui commence à faire énormément jaser dans le

milieu. « Pour l'instant, difficile d'évaluer l'investissement requis pour développer le parc puisque nous voulons d'abord faire une étude pour connaître la façon de le réaliser et à quel prix », explique M. Fournier. Bon nombre de représentants des milieux économique, touristique et environnemental ont déjà démontré leur intérêt dans ce projet.

Le seul hic est du côté du gouvernement du Québec qui n'a pas encore accordé son aide financière de 29 000 \$ pour compléter le financement de l'étude.

La somme devrait être octroyée par le Fonds d'investissement régional de la Côte-Nord. Pour sa part, Baie-Comeau s'est déjà engagée à verser la somme de 12 500 \$ alors que les entreprises privées de la région sont directement liées dans une éventuelle phase de développement.

Le dossier progresse tout même très bien alors que des scientifiques ont donné leur accord pour y créer un centre d'interprétation. Une quarantaine de kilomètres de sentiers sont déjà praticables à vélos de montagne.

Le secteur du domaine forestier est entouré de trottoirs de bois qui mènent à une plage sablonneuse. Les promoteurs n'ont pas encore établi un échéancier pour la réalisation de travaux, mais l'étude permettrait de le faire en plus de connaître les diverses étapes de son développement.

QUÉBEC

## Identité dévoilée

La police a dévoilé, hier, l'identité de la femme retrouvée sans vie, lundi, dans un conteneur à vêtements de l'Armée du Salut. Il s'agit de Mme Lucille Ouellet, 49 ans, de Québec. Mme Ouellet avait un logis dans le quartier Limoilou. Pour Claude Duquette, de l'Armée du Salut, ce drame illustre le degré d'indigence auquel certaines personnes sont confrontées. Mme Ouellet est morte d'hypothermie. J.-M.S.

LA POCATIÈRE

## Criminalité en baisse

À la Pocatière, le taux de criminalité a baissé à presque tous les chapitres, l'an dernier. En 1996, 388 dossiers ont été ouverts contre 322 l'année précédente. Les crimes contre la personne sont passés de 56 à 50, tandis que les crimes contre la propriété ont baissé de 232 à 186. Seulement huit interventions ont été effectuées sur des matières liées aux stupéfiants, soit le même nombre qu'en 1995. J.-M.S.

AFFAIRE LEBEL

## La poursuite s'adresse à la cour supérieure

Steve Lebel n'en a pas fini avec la justice puisque le ministère public s'adresse maintenant à la cour supérieure en lui demandant de citer Steve Lebel à subir son procès, sous l'accusation moindre d'homicide involontaire de son bébé de quatre mois. Le mois dernier, le jeune père de 23 ans de Lac-Saint-Charles a été libéré de l'accusation de meurtre non prémédité de son bébé. Le juge Gilles Garneau avait en effet conclu à une « absence totale de preuve » contre le prévenu. Dans sa requête, le procureur de la Couronne, Me Pierre Lapointe, allègue qu'en arrivant à cette conclusion, le juge a excédé sa juridiction ou a refusé de l'exercer. Selon la poursuite, la preuve à l'enquête aurait permis à un jury de conclure à la culpabilité de Lebel. Le pathologiste ayant pratiqué l'autopsie sur le petit Dylan a été formel: la mort doit nécessairement être attribuée au syndrome du bébé secoué. R.H.

LÉVIS

## Elle poursuit le chirurgien pour 1 M \$

Amputée des deux jambes et de presque tous ses doigts à la suite de la mise en place d'implants mammaires, une patiente réclame la somme de 1 million \$ en dommages. La poursuite intentée par une Américaine résidant au Massachusetts vise en fait les héritiers du chirurgien, décédé depuis l'intervention chirurgicale pratiquée en mars 1994 à l'Hôtel-Dieu de Lévis. À l'époque, la dame était étudiante à l'Université du Massachusetts, à Boston. Au cours d'une visite pour des tests préopératoires, allègue-t-elle, le médecin l'aurait informée que l'opération consistait en une simple chirurgie d'un jour, sans toutefois mentionner de risques inhérents. Deux jours après l'intervention, elle lui a signalé une vive douleur au sein gauche, qui s'avérait particulièrement gonflé. La patiente a aussi signalé au chirurgien qu'elle avait la sensation de la présence de liquide derrière le même sein. Après avoir brièvement palpé le sein douloureux, celui-ci lui

aurait affirmé que ce n'était probablement que du sang et que tout était normal. Il lui a donc prescrit de simples médicaments contre la douleur et lui a affirmé qu'elle pouvait retourner chez elle, aux États-Unis. De jour en jour, son état s'est détérioré, jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait incapable de lever la tête ou de se lever de son lit. La patiente est amenée à l'urgence du Cambridge Hospital, où on diagnostique le syndrome du choc toxique. Les médecins ont dû se résigner à procéder à une amputation presque complète des doigts de la patiente. Cette dernière est ensuite transférée au Massachusetts General Hospital, de Boston, où les médecins bostoniens devaient procéder à une amputation bilatérale des membres inférieurs aux genoux. R.H.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

## Plainte de malversation

La Sûreté du Québec a ouvert une enquête suite à une plainte de malversation déposée par le propriétaire d'un établissement hôtelier de Sainte-Anne-des-Monts contre une de ses employées. Selon les informations disponibles, la dame, âgée d'une quarantaine d'années, aurait profité de son poste pour détourner des sommes d'argent encore indéterminées. Le manège aurait même duré quelques mois. « L'employée a été arrêtée pour interrogatoire, puis relâchée, précise Jean-Bruno Latour de la SQ. Jusqu'ici, aucune accusation n'a été portée, mais l'enquête n'est pas complétée. » Entre-temps, la dame a été mise à pied. H.M.

LORETTEVILLE

## La « Huronne » est condamnée à 32 200 \$

Élisabeth Vincent, la célèbre vendeuse du Village-des-Hurons, a été condamnée à une amende de 32 200 \$ pour avoir vendu des paquets de cigarettes dont l'identification n'était pas conforme à la loi concernant l'impôt sur le tabac. En février, elle a écopé de diverses autres amendes totalisant plus de 53 000 \$, principalement pour des infractions aux lois sur l'accise et sur les douanes. Elle a encore des dossiers en suspens avec le gouvernement fédéral et doit subir deux procès les mois prochains. La principale intéressée dans cette affaire ignore encore qu'elle aura à déboursé cette autre importante somme de 32 000 \$. Le jugement a été rendu lundi par le juge André Bilodeau, de la cour du Québec. Or, la veille, Élisabeth Vincent a pris l'avion pour un voyage dans le Sud avec ses fils. Elle ne s'est donc pas présentée à la cour comme elle devait le faire. Ce n'est pas avant la fin du mois qu'elle doit revenir à Wendake. Si elle ignore pour l'instant qu'elle devra payer une amende de 32 200 \$, Mme Vincent se consolera peut-être en apprenant qu'elle bénéficie de 12 mois pour s'acquitter de sa dette. J.-M.S.

RIMOUSKI

## Une présidente pour le cégep

Pour la première en 30 ans, une femme, Mme Ginette Ancil, présidera le conseil d'administration du cégep de Rimouski. Mme Ancil est présidente du Centre d'affaires de Rimouski. Elle remplace M. Ghislain Bouchard. Mmes Nicole Bhérier, Nicole Vigeant et MM. Alcide Daigneault, Gaston Beauchesne, Berchmans Fournier complètent, avec Mme Ancil, le comité exécutif du collège rimouskois fondé en 1967. C.T.

# GRANDE VENTE D'OUVERTURE

En addition à nos très bas prix, **MEUBLES CHRISTIAN GAUDET** payera pour vous la **TPS**.

Valide sur tous les produits (SANS EXCEPTION) jusqu'au 30 avril 1997

## LE MEUBLEUR MEUBLES CHRISTIAN GAUDET

820, boul. Charest Ouest, Québec, Québec  
(418) 681-4200  
Ouvert le dimanche

**Offrez-vous la beauté du succès**

L'école de l'esthétisme  
M.C. Matte du Québec inc.  
(418) 652-9300

Nous sommes la seule et unique école à Québec à vous offrir une formation entière dans le domaine de l'esthétique.

La seule école à avoir créé un concept aussi audacieux, à la fine pointe des années 2000.

Nous vous offrons un enseignement théorique supervisé et personnalisé.

Des professeurs qualifiés: plusieurs années d'expérience dans le domaine, ayant voyagé de par le monde, bien connus des meilleurs dans le domaine de l'esthétique.

Chez nous, la qualité vous est garantie.

- Esthéticienne technologie.
- Technicienne en électrolyse.
- Massothérapie (suédois).
- Soins corporel.
- Soins beauté des pieds.
- Manucure.
- Pose d'ongles.
- Cosmétologie.
- Maquillage.
- Cire.

Sessions débutant en:  
Mars 97  
Avril 97  
Mai 97  
Septembre 97

\* Nos finissants ont besoin de vous. Profitez-en pour vous faire gâter.

\* Nos soins:

- soin du visage
- soin du dos
- manucure
- soin des pieds
- soin cellulite
- cire

\* Sont toujours en promotion

\* Bienvenue à la clientèle

# VENTE FIN DE SAISON

## Vente surplus d'inventaire

Bottes d'hiver pour dames		Bourses d'automne 50%	
En nylon et sport	Polymère	Cuir	La Vallée
39 <sup>98</sup> \$	49 <sup>98</sup> \$	59 <sup>98</sup> \$	99 <sup>98</sup> \$
Contoura	Pajar en mouton	Hush Puppies	d'intérieur
69 <sup>98</sup> \$	33 1/3%	69 <sup>98</sup> \$ et +	69 <sup>98</sup> \$
Soulers pour dames			
Naturalizer	White Cross	Sport	Toilette
39 <sup>98</sup> \$	49 <sup>98</sup> \$	39 <sup>98</sup> \$	99 <sup>98</sup> \$
Souliers doublés	RABAIS DE 10% sur nouveaux modèles printaniers		sur présentation de cette annonce, jusqu'au 15 mars
69 <sup>98</sup> \$ +			
Pour messieurs			
Bottes doublées laine	Bottes en mouton	Soulers Florsheim + autres	
49 <sup>98</sup> \$	89 <sup>98</sup> \$ et +	99 <sup>98</sup> \$ valeur jusqu'à 150\$	
Souliers de marche ou chic balance de lignes	Lignes régulières Florsheim - Wallabee - Rockport, etc.	Bottes western homme et femme	
39 <sup>98</sup> \$	réduites de 20%	79 <sup>98</sup> \$	

## leclerc CHAUSSURES

Place Laurier:

658-8089

Saint-Joseph Est:

525-9907

Place Fleur de lys:

649-7796

FIDÉIDES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-FOY

# L'entreprise de l'année: les Laboratoires AEterna

RÉJEAN LACOMBE  
Le Soleil

■ QUÉBEC—Ce sont les Laboratoires AEterna qui ont été couronnés, hier soir, l'entreprise de l'année de la grande région de Québec dans le cadre du gala des Fidéides organisé par la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy.

Par ailleurs, 12 autres entreprises de la région québécoise ont également remporté un Fidéide lors de ce gala tenu sous la présidence d'honneur de M. Louis Garneau, pour avoir fait leur marque dans différents secteurs de la vie économique régionale.

Les organisateurs de ce 14e gala ont également décerné un Fidéide hommage à l'Orchestre symphonique de Québec (OSQ) pour ses «95 ans de passion». Le directeur musical de l'OSQ, M. Pascal Verrot qui a reçu le Fidéide hommage a renvoyé l'ascenseur aux 1350 personnes qui assistaient à l'événement au Centre des congrès, en dirigeant l'OSQ dans l'interprétation d'une pièce de son répertoire.

Dans le domaine culturel, il faut aussi retenir que c'est le Festival d'été de Québec qui a remporté le Fidéide de l'entreprise culturelle de l'année.

## ENTREPRISE DE L'ANNÉE

Par ailleurs, le dévoilement du titre de l'entreprise de l'année a été souligné avec éclat.

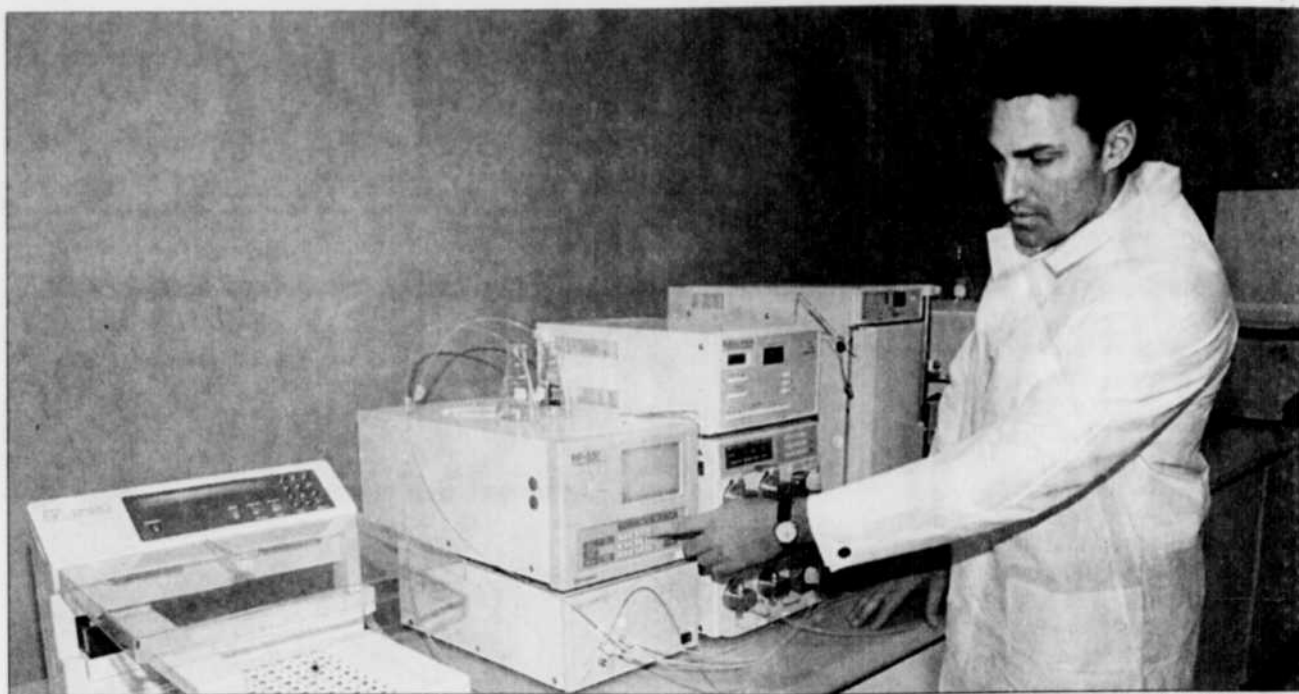
Les Laboratoires AEterna est une jeune société de biotechnologie médicale fondée en 1991 par le docteur Éric Dupont et un groupe de collaborateurs.

AEterna réalise des travaux de recherche en biologie moléculaire afin de développer et de commercialiser à l'échelle mondiale des produits innovateurs dont le Neovastat. Il s'agit d'un médicament contre le cancer qui est sous investigation clinique au Canada et aux États-Unis.

Les Laboratoires AEterna compte actuellement trois divisions. On retrouve les sections cosmétique, supplément nutritionnel et biopharmaceutique. Les dirigeants de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy ont souligné que depuis un an sur les marchés boursiers, l'entreprise est devenue la seconde société de biotechnologie québécoise en importance. Elle fait également parti des leaders mondiaux dans le domaine de la recherche portant sur les thérapies anti-angiogéniques.

## 12 GAGNANTS

Par ailleurs, 12 autres entreprises se sont partagé les honneurs dans autant de catégories. Ainsi la firme Honco, de Bernières, a reçu deux distinctions. Cette firme a remporté le premier Fidéide remis à une petite ou moyenne entreprise qui a fait sa marque sur les marchés d'exportation. Honco a égale-



C'est le docteur Éric Dupont qui a fondé, en 1991, en compagnie d'un groupe de collaborateurs, les Laboratoires AEterna.

ment remporté le Fidéide dans la section « fabrication ».

Il en va ainsi du Groupe Informission de Québec qui s'est mérité deux Fidéides. L'un pour le développement de la main-d'oeuvre dans la catégorie moyenne et grande entreprise et l'autre pour souligner les efforts de marketing de l'entreprise.

Voici la liste des récipiendaires:

**Petite entreprise:** les Cafés Vittoria, de Sainte-Foy

**Public et parapublic:** Ville de Saint-Georges de Beauce

**Exportation-PME:** Honco, de Bernières

**Fabrication:** Honco, de Bernières

**Distribution et services:** Centre de solutions aux entreprises, Groupe conseil DMR, de Sainte-Foy

**Développement de la main-d'oeuvre:**

Moyenne et grande entreprise: Groupe Informission, de Québec

Petite entreprise: Imprimerie reproduction de Québec

**Marketing:** Groupe Informission, de Québec

**Environnement:** Miroirs Laurier, de Laurier-Station

**Entreprise culturelle:** le Festival d'été de Québec

**Haute technologie:** Centre de recherche du CHUL

**Prix spécial Fonds d'aide à l'entreprise:** Anapharm de Sainte-Foy

Ce dernier prix spécial couronne les efforts des entreprises existant depuis cinq ans ou moins et est décerné par le Conseil régional de concertation et de développement de Québec (CRCDQ).



**NOUVEAU  
CODE**

DE LA ROUTE

(Règle n° 2)

**La balade  
du dimanche  
n'est plus réservée  
au week-end.**



RAV4 2 portes de Toyota. Location à compter de

**259 \$\***  
par mois  
(48 mois)

Frais de transport et de préparation inclus

Versement initial de seulement 1 000 \$

**RAV4**

Pour à peine 259 \$ par mois, vous pouvez vous offrir ce petit véhicule utilitaire sport au charme fou... Le RAV4 est aussi offert en version 4 portes, à traction intégrale

ou à traction avant. Robustesse, vivacité, style... pas étonnant que le modèle 1997 ait été proclamé «automobile de l'année» par la revue *Automobile Magazine*! Allez vite choisir votre RAV4 chez votre concessionnaire Toyota. Pourquoi ne pas en profiter pour faire un essai routier et adopter le nouveau code de la route?

**CRÉDIT  
TOYOTA**

Programmes de location-bail de Crédit Toyota. Approbation du crédit requise. Offres s'appliquent aux modèles 1997 neufs, loués d'ici le 31 mars 1997 et livrés au plus tard le 30 juin 1997. Immatriculation, assurances et taxes en vigueur en sus. Maximum de 700 \$ alloué pour frais de transport et de préparation. \*Mensualité calculée à partir d'une location-bail de 48 mois (modèle RAV4 XP12V44 à boîte manuelle) avec versement initial de 1 000 \$ au valeur de reprise nette équivalente. Première mensualité et dépôt de garantie de 300 \$ à verser à la livraison. Coût total de la location: 13 432 \$.

Valeur de l'option d'achat (10 580,96 \$) établie en fonction d'un maximum de 96 000 kilomètres. Supplément de 0,10 \$ par kilomètre additionnel, s'il y a lieu. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle présenté avec des équipements en option. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.

**TOYOTA**

## VERTIGE Indices à la hausse

Suite de la B1

beaucoup d'incertitude, des surprises positives.

Plus près de nous, aux États-Unis, le piège à éviter selon M. Lessard est de se coller de trop près aux humeurs du président de la Réserve fédérale Alan Greenspan. Selon lui, une hausse de 0,5% ne serait pas très grave à long terme puisqu'une telle mesure de contrôle de la croissance ne signifierait pas nécessairement un ralentissement de l'économie.

La croissance envisagée des profits permet donc de prévoir un maintien des indices boursiers à la hausse. Il envisage même un bon rendement dans le marché obligataire si on exclut des variations d'un mois ou deux.

Si, à la bourse de New York, les titres sont chers et ont déjà gagné les 10% prévus pour l'année, M. Lessard note que l'indice Nasdaq, lui, a monté beaucoup moins (2%), ce qui laisse croire que les investisseurs restent assez confiants dans l'économie et dans les «blue chips» pour soutenir le marché plutôt que de s'orienter vers les titres plus spéculatifs.

La perspective d'une appréciation du dollar canadien rend par contre les investissements aux États-Unis moins intéressants.

M. D'Amours utilise pour sa part une méthode de calcul différente pour justifier sa préférence pour les actions canadiennes comparativement aux titres américains.

D'un côté, il soustrait de la rentabilité (rendement sur l'avoir des actionnaires) des titres qui composent l'indice Standard & Poors 500 la valeur du taux courant des bons du Trésor à trois mois.

Au Canada, il fait le même exercice avec les titres du TSE 300.

Les courbes de ces données donnent des signaux contraires à l'avantage du marché canadien.

D'ailleurs, conclut M. D'Amours, si des pressions inflationnistes s'exercent aux États-Unis, le recul de l'indice principal torontois qui est composé à 40% de titres d'entreprises du secteur des ressources pourrait être limité par la majoration du prix de denrées comme le méthanol, le zinc ou le pétrole.

## Recommandation des manufacturiers

MONTREAL (PC) — À l'approche du dépôt du prochain budget provincial, l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec (AMEQ) recommande à Québec de baisser temporairement les taxes sur la masse salariale des entreprises, une mesure qui, dit-elle, ne coûterait rien au Trésor public.

L'AMEQ a fait cette proposition et quelques autres, hier, au ministre des Finances, M. Bernard Landry, qui doit déposer son budget à la fin mars.

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.